SYNDICAT MIXTE
D'EYGUES EN AYGUES

PROCES-VERBAL
SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 SEPTEMBRE 2024
Salle du Conseil de la CCBDP à Nyons

Présents : 19
Communauté de communes Pays d'Orange en Provence (4) : BISCARRAT Louis, BOUYER Michel, MARQUESTAUT Pierre, REYNIER DUVAL Christophe,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (4) : AURIACH Hervé, CROZET Pascal, GABRIEL Marc, MEUNIER Annie,
Communauté de communes Vaison Ventoux (1) : FRITSCH Chantal,
Communauté de communes Drôme Sud Provence (2) : VEILLY Daniel, GARIN Maryannick,
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (6) : DAYRE Thierry, DESSALES Jean-Luc, GREGOIRE Jean-Luc, GIREN Didier, PEZ Gérard, SALIN Olivier,
Communauté de communes du Diois (2) : BAUDIN Pascal, MOLERUS Christian,
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0) :

Excusés / Absents ayant donné pouvoir : 7
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (7) : ANDRES Valérie donne pouvoir à AURIACH Hervé, ARGENSON Jonathan donne pouvoir à GABRIEL Marc, BEYNEIX Céline donne pouvoir à MEUNIER Annie, GALMARD Marie-Thérèse donne pouvoir à MARQUESTAUT Pierre, GELEDAN Marc donne pouvoir à CROZET Pascal, MARQUOT Xavier donne pouvoir à BOUYER Michel, RICOU Florian donne pouvoir à REYNIER DUVAL,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :
Communauté de communes Vaison Ventoux (0) :
Communauté de communes Drôme Sud Provence (0) :
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (0) :
Communauté de communes du Diois (0) :
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0) :

Excusés / Absents : 7
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (1) : ESPINOSA Jean Antoine,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (1) : ROTTICI Roland,
Communauté de communes Vaison Ventoux (1) : MICHEL Marie-Claire,
Communauté de communes Drôme Sud Provence (0) :
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (2) : CHAMBON Claude, CHAREYRE Laurent,
Communauté de communes du Diois (0) :
Communauté de communes du Sisteronais Buech (2) : MORENO Juan, TARDY Lionel

Secrétaire de Séance : CROZET Pascal

Le président ouvre la séance à 9h15, procède à l'appel et fait lecture des pouvoirs. Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.

Le président remercie les délégués de leur présence.

POINT N°01 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Pascal CROZET est désigné secrétaire de séance.

POINT N°02 : ADOPTION DU PV DU COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POINT N°03 : DECISIONS DU BUREAU SYNDICAL / DECISIONS DU PRESIDENT

- Décisions du Bureau

N°	DELEGATION	OBJET	TITULAIRE	MONTANT
2024-001	4° - MP et Accords-cadres de fournitures et de services estimés entre 40 000 € HT et 214 000 € HT	Marché public n°2022-06 Avenant n°1 Complément d'expertise sur un linéaire de l'ordre de 40 kml	Setec Hydratec SAS 3 Chemin des Gorges de Cabriès 13127 VITROLLES	25 465,00 € HT

- Décisions du Président

N°	DELEGATION	OBJET	TITULAIRE	MONTANT
2024-020	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Maintenance informatique 2024 & 2025 Pack de 20h00 d'intervention sur site ou à distance	Admistria 4 rue Daniel Nicolas 26200 MONTELIMAR	1 400.00 € HT
2024-021	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Prestation de service pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant la restauration du parement de la digue Rive Droite de l'Æygues à Nyons	M. SIEGEK André 75 impasse du Bois Marron 84700 SORGUES	2 900.00 € HT
2024-022	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Æygues Dromoise et ses affluents : Travaux sur la Sauve à Venterol	Clier TP 2150 A Route de Gap 26110 AUBRES	39 880.00 € HT
2024-023	délibération n°2022-017 BP 2024	Virement de crédit n°BP-2024-01 Financement du devis de Setec Hydratec pour le complément d'expertise des 40 kml de cours d'eau supplémentaires	Opération 204 - Article 2315 - Fonction 76 - GEMA : - 30 600,00 € Opération 200 - Article 2031 - Fonction 76 - GEMA : + 30 600,00 €	
2024-024	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Acquisition de levés totpographiques complémentaires au droit des ruisseaux "le Rieu et le Ravin de Saint Pierre sur la commune de Nyons en vue d'alimenter la future modélisation hydraulique	Bureau d'étude Marc FERRAND 9 rue d'Alissac 84600 VALREAS	1 450.00 € HT
2024-025	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Entretien et contrôle véhicule de service C3 Air Cross	Garage Central Jean-Noël MONOD 8 avenue Paul Laurens 26110 NYONS	369,33 € HT
2024-026	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Acquisition de mobiliers divers	LACOSTE Dactyl Bureau & Ecole 15 allée de la Sariette ZA Saint Louis - RN 100 84250 LE THOR	4 046.32 € HT
2024-027	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Acquisition de mobiliers divers	New Top Avignon 59 avenue Isaac Newton 84130 LE PONTET	390,83 € HT
2024-028	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Acquisition du 3ème véhicule de service - Peugeot 208	Société Industrielle Cote d'Or Automobile Groupe CHOPARD Rue de Cracovie 21850 SAINT APPOLINAIRE	17 233.76 € HT

- *Echanges*

Il est précisé à la décision n°2024-028 que le véhicule bénéficie dans le cadre de la démarche PTGE d'un subventionnement à 70 % de la part de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre du volet animation « gestion quantitative ».

POINT N°04 : DELIBERATION N°2024-012 : RESSOUCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-23 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

RAPPORTEUR : M. Gérard PEZ

Monsieur le Président expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En effet, dans le cadre des études en cours (Pour rappel : étude de modélisation hydraulique et étude du Plan Pluriannuel de Travaux en Rivière), le Syndicat a récupéré de nombreuses données de type météorologiques, topographiques etc... qui doivent être traitées et intégrées dans le Système d'Information Géographique (SIG) du SMEA. Compte tenu des missions actuelles de l'équipe (travaux sur les digues d'Orange et de Nyons / Travaux du PPRE), il est nécessaire de renforcer l'équipe de manière temporaire.

Pour ces raisons, le Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues souhaite créer un emploi non permanent de technicien territorial à temps complet pour exercer les fonctions de technicien SIG, à compter du 1er octobre 2024.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie B de la filière technique, du cadre d'emplois des technicien territoriaux au grade de technicien.

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois et au maximum de 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs, renouvellements inclus.

L'agent contractuel devra justifier d'un diplôme de niveau BAC + 3 dans le domaine de l'environnement et d'une expérience professionnelle dans l'utilisation des outils de Système d'Information Géographique (SIG).

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de technicien territorial du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Au regard de ces éléments, le bureau syndical du 13 septembre 2024 propose au Comité Syndical de créer un emploi non permanent de technicien SIG à temps complet, de catégorie B de la filière technique, du cadre d'emplois des techniciens territoriaux au grade de technicien pour exercer les fonctions de technicien SIG à compter du 1er octobre 2024 et d'autoriser Monsieur le Président à recruter éventuellement un contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique.

Il convient que le comité syndical délibère.

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le traitement de données SIG suite aux études de modélisation hydraulique et plan pluriannuel de travaux en rivière,

AYANT OUÏ l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer, à compter du 1er octobre 2024, un emploi non permanent de technicien SIG, à temps complet, de catégorie B pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique et à signer le contrat de travail afférent,
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de 3 mois renouvelable expressément dans la limite de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs,
- **PRECISE** que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade de technicien territorial appartenant au cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

POINT N°04 : DELIBERATION N°2024-013 : RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE EXERCANT LES FONCTIONS DE CHARGE DE MISSION GEMAPI

RAPPORTEUR : GERARD PEZ

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique (ex-article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 abrogée), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Pour rappel, la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;
- Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures.

Ainsi, le Président a informé le bureau syndical du 13 septembre dernier :

- Qu'il y a lieu de créer les emplois permanents au titre des avancements de grade qui interviendront dans le courant de l'année 2024 et de modifier ainsi le tableau des effectifs.

En conséquence, le Bureau Syndical propose donc à l'assemblée :

- De créer un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'adjoint technique principal 2ème classe pour exercer les fonctions de chargé de mission GEMAPI du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues ;

- De modifier ainsi le tableau des effectifs.

Il convient que le comité syndical délibère.

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.313-1 ;

VU la délibération n°2024-001 en date du 1er mars 2024 relative à l'adoption du Débat d'Orientations Budgétaires au titre de 2024 ;

VU la délibération n°2024-007 en date du 29 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2024 ;

VU l'arrêté n°2021-08 en date du 24 août 2021 instituant les Lignes Directrices de Gestion au sein du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues ;

VU l'avis favorable du bureau syndical en date du 13 septembre 2024 ;

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté lors du dernier Comité Syndical à savoir le 14 juin 2024 ;

CONSIDERANT le tableau des avancements de grade établi par arrêté du Président le 26 septembre 2024 concernant le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe ;

AYANT OUÏ l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer à compter du 27 septembre 2024 :
 - Un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint technique principal 2ème classe pour exercer les fonctions de chargé de mission GEMAPI.
- **DECIDE** d'adopter le nouveau tableau des effectifs ci-joint ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé sont inscrits au budget 2024 du Syndicat et suivants ;
- **AUTORISE** le Président à procéder au recrutement suivant le tableau des effectifs et les modalités présentés ci-dessus, et à signer tout document relatif à cette procédure ;
- **HABILITE** le Président à accomplir tout acte nécessaire ou formalité liée à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES									TABLEAU DES EFFECTIFS AU 27 SEPTEMBRE 2024				
										poste occupé			
date et numéro de la délibération portant création ou modification du temps de travail	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CAT	durée hebdomadaire du poste en centième	durée hebdomadaire du poste en heures/minutes	intitulé du poste	Nombre de poste	missions	poste créé depuis le	Statut (stagiaire / titulaire / contractuel)	temps de travail (TP en %)	Poste pourvu le	Agent
		FILIERE ADMINISTRATIVE (service administratif)											
délibération n°2022-014 du 2 décembre 2022	Attachés territoriaux	Attaché	A	35,00h	35H00	Responsable de gestion administrative, financière et ressources humaines	1	voir fiche de poste	2-déc.-2022	Titulaire	35h00	01/01/2023	
délibération n°2020-024 du 27 mai 2020	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur / Rédacteur principal de 2ème classe / Rédacteur principal de 1ère classe	B	35,00h	35H00	Responsable administratif, financier et ressources humaines	1	voir fiche de poste	27-mai-2020	Vacant			
		FILIERE TECHNIQUE (service technique)											
délibération n°2022-011 du 24 juin 2022	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur Principal territorial	A	35,00h	35H00	Directeur Général	1	voir fiche de poste	24-juin-2022	Titulaire	35h00	01/08/2022	
délibération n°2024-009 du 14 juin 2024		Ingénieur Principal territorial	A	35,00h	35H00	Chargée de mission / Gestion de la Ressource en Eau / PGRE / PTGE	1	voir fiche de poste	14-juin-2024	Titulaire	35h00	01/07/2024	
délibération n°2020-024 du 27 mai 2020		Ingénieur territorial	A	35,00h	35H00	Directeur	1	voir fiche de poste	27-mai-2020	Vacant			
délibération n°2022-011 du 24 juin 2022	Techniciens territoriaux	Technicien principal 1ère classe	B	35,00h	35H00	Chargée de mission GEMAPI spécialisé en Prévention des Inondations	1	voir fiche de poste	24-juin-2022	Titulaire	35h00	24/08/2022	
délibération n°2020-024 du 27 mai 2020		Technicien / Technicien principal de 2ème classe / Technicien de 1ère classe	B	35,00h	35H00	Chargé de mission "GEMA"	1	voir fiche de poste	27-mai-2020	Contractuel	35h00	08/01/2024	
délibération n°2020-024 du 27 mai 2020		Technicien / Technicien principal de 2ème classe / Technicien de 1ère classe	B	35,00h	35H00	Chargée de mission GEMAPI spécialisé en Prévention des Inondations / Animateur Natura 2000	1	voir fiche de poste	27-mai-2020	Titulaire	35h00	01/04/2022	
délibération n°2024-013 du 27 septembre 2024	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35,00h	35H00	Chargé de mission Gestion des Milieux Aquatiques	1	voir fiche de poste	27-sept-2024				
délibération n°2020-038 du 18 décembre 2020		Adjoint technique	C	35,00h	35H00	Chargé de mission Gestion des Milieux Aquatiques	1	voir fiche de poste	01-janv-2021	Titulaire	35h00	13/02/2021	

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

ORGANIGRAMME

Comité syndical : 7 EPCI / 64 communes / env. 75 000 habitants / 33 délégués

CC Pays d'Orange en Provence : 12 délégués
CC Aygues Ouvèze en Provence : 5 délégués
CC Vaison Ventoux : 2 délégués
CC Drôme Sud Provence : 2 délégués
CC Baronnies en Drôme Provençale : 8 délégués
CC du Diois : 2 délégués
CC du Sisteronais-Buëch : 2 délégués

Bureau Syndical : 7 délégués / 1 délégué par EPCI membre

Président : Gérard PEZ (CCBDP)
1er Vice-président : Xavier MARQUOT (CCPOP)
2ème Vice-présidente : Chantal FRITSCH (CCVV)
Autres membres du bureau : Pascal CROZET (CCAOP) / Maryannick GARIN (CCDSP) Pascal BAUDIN (CCD) / Lionel TARDY (CCSB)

Frank SOUCIET
Directeur Général

Séverine SAINTY
Responsable de gestion administrative, financière et ressources humaines

GEMAPI

Heidi FAIN
Chargée de mission GEMAPI

Aurélie SAGNIER
Chargée de mission GEMAPI

Renan LERNOULD
Chargé de mission GEMAPI

Clément ROUSSET
Animation PAPI

RESSOURCE EN EAU

Corinne GUILLOT
Chargée de mission Ressource en Eau / PGRE / PTGE

NATURA 2000

Aurélie SAGNIER
Chargée de mission Animation Natura 2000

Annaëlle DESSALES
Assistante de chargé de mission / Technicienne d'inventaire faune - flore

POINT 04 : DELIBERATION N°2024-014 : ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DE L'AYGUES : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS FEADER ET LA REGION PACA

RAPPORTEUR : M. Gérard PEZ

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues a été désigné, à l'unanimité, structure animatrice pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 du site Natura 2000 FR9301576 de l'Aygues. Le Président a également été désigné, à l'unanimité, Président du COPIL Natura 2000 de l'Aygues.

Un poste au sein du SMEA a été affecté pour ½ ETP, financé à 100 % par l'Etat et l'Union Européenne – FEADER pour les années 2023 et 2024.

Dans le cadre de la loi 3DS votée en 2022, l'Etat a transféré une partie des compétences d'autorité administrative de gestion des sites Natura 2000 terrestres aux régions. Elles gèrent notamment les subventions ETAT et FEADER de ces sites. Pour celle qui nous concerne, il s'agit de la Région Sud PACA.

La Région Sud PACA demande au Syndicat, dès 2024, de se positionner à nouveau sur la désignation de la structure animatrice et ce pour les trois ans à venir (2025 / 2026 / 2027) afin d'être en adéquation avec la période de financement du poste affecté à l'animation dudit site Natura 2000.

Lors de la réunion des collectivités du site Natura 2000 de l'Aygues qui s'est tenue le 11 juillet dernier en mairie de Saint Roman de Malegarde, le SMEA a été désigné, de nouveau, à l'unanimité, structure animatrice pour les 3 ans à venir. Le Président du SMEA a également été désigné, à l'unanimité, Président du COPIL Natura 2000 de l'Aygues.

L'animation du site Natura 2000, et notamment, le poste d'animateur au sein de la structure désignée peut bénéficier d'aides financières de la part de l'Union Européenne - FEADER et de la Région PACA, pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, soit 3 ans.

Compte tenu du retour d'expérience (année 2023 et 2024 : animation réalisée à hauteur de 25% d'un Equivalent Temps Plein) et des actions potentielles à venir (Plan de gestion du site Ramières Hautes à Buisson / Plan de gestion Canal du Muzet / site des Hautes Rives à Cairanne), le Bureau Syndical propose de fixer le poste d'animation du site à 33 % d'un Equivalent Temps Plein.

Le montant prévisionnel des dépenses sur la période 01/01/2025 – 31/12/2027 s'établit de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT en €
1_Prestations de service et sous-traitance	4 770.00 €
2_Dépenses de rémunération	46 614.25 €
3_Cout indirects	0.00 €
4_Frais de déplacements	2 330.71 €
TOTAL PROJET	**53 714.96 €**

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

- UNION EUROPEENNE – FEADER : 80% soit 42 971.97 €
- Région PACA : 20% soit 10 742.99 €

53 714.96 €

Il convient que le comité syndical délibère.

LE COMITE SYNDICAL

VU les statuts du Syndicat, et notamment la compétence « animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » ;

VU la délibération n°2024-001 en date du 1er mars 2024 relative au Débat d'Orientations Budgétaires et approuvant le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Syndical du 13 septembre 2024 ;

CONSIDERANT la désignation du SMEA comme structure animatrice du site Natura 2000 « Aygues » lors de la réunion des collectivités du 11 juillet 2024 ;

AYANT OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'assurer l'animation du site Natura 2000 pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 ;
- **FIXE** le poste d'animation à 33 % d'un Equivalent Temps Plein ;
- **VALIDE** le montant prévisionnel des dépenses relatives à l'animation du site qui s'établit à 53 714.96 € HT pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 ;
- **SOLLICITE** des aides financières auprès de l'Union Européenne et de Région PACA selon le plan de financement ci-dessous :

Nature de la prestation d'animation	**Montant prévisionnel € HT**	**Union Européenne FEADER**		**REGION PACA**	
		Taux	**Montant**	**Taux**	**Montant**
Prestations de service / sous-traitance	4 770.00 €				
Dépenses de rémunération	46 614.25 €				
Couts indirects	0.00 €				
Frais de déplacements	2 330.71 €				
TOTAL	**53 714.96 €**	**80%**	**42 971.97 €**	**20%**	**10 742.99 €**

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- *Echanges*

M. Gérard PEZ indique que la démarche Natura 2000 est complémentaire à la compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques), elle peut s'inscrire dans l'Item de celle-ci « la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ».

POINT 05 : PRESENTATION PAR LE BUREAU D'ETUDE SETEC HYDRATEC DU PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX EN RIVIERE

Ci-joint le diaporama du bureau d'étude

- *Echanges*

M. Jean Luc DESSALES demande s'il est possible d'obtenir la cartographie des déchets par commune.

M Frank SOUCIET indique que des réunions avec les élus vont être organisé par secteur, à minima 3 car le bassin versant a été sectorialisé en 3 sous-bassins homogènes. A l'issue de ces réunions, les données seront disponibles et pourront être transmises aux communes.

Dans le cadre de l'information des travaux avant leurs réalisations, Setec Hydratec propose d'organiser des réunions avec les propriétaires riverains ou bien d'afficher l'information au niveau des ponts.

M. Frank SOUCIET rappelle qu'un courrier d'information est envoyé systématiquement avant travaux aux propriétaires riverains et à la mairie de la commune concernés par les travaux.

M. Pascal CROZET valide l'affichage de l'information des travaux par panneaux.

POINT 06 : POINTS DIVERS / ECHANGES

- *Echanges*

- ❖ Retour sur la réunion de lancement du PTGE

Le Président laisse la parole à Mme GUILLOT, chargée de mission Ressource en EAU / PGRE / PTGE afin de présenter le bilan de la réunion de lancement du PTGE.

Pour rappel, la réunion a eu le 12 septembre 2024 à Nyons à la Maison de Pays avec une forte participation (80 personnes présentes sur 220 invitations).

Mme GUILLOT rappelle que cette démarche nécessite la mise en place d'une gouvernance au travers d'un Comité de Pilotage (COPIL).

Une proposition de COPIL a été présenté lors de cette réunion, basée sur le principe de la composition réglementaire d'une Commission Locale de l'Eau d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (CLE du SAGE) avec des représentants des Collectivités Territoriales, des services de l'Etat et des Usagers. Sur cette base, la composition du COPIL du PTGE de l'Ægues comprendrait de l'ordre de 50 personnes.

La proposition de gouvernance présentée a fait l'objet d'échanges, des requêtes ont été formulées par certains participants, comme par exemple, la représentant du monde agricole (chambre d'agriculture), la représentation des communes (Nyons et d'Orange). Ces observations seront prises en compte dans le cadre de la feuille de route, prochaine étape de la démarche.

Le compte rendu partira donc la semaine prochaine avec une nouvelle proposition de gouvernance.

- ❖ Points divers

M. Pascal BAUDIN rappelle que les emplois sont financés par la taxe GEAMPI et regrette l'absence de communication de la part du SMEA.

M. Gérard PEZ rappelle que le Syndicat est très récent et qu'il est en construction.

M. Frank SOUCIET indique qu'un site internet va être mise en œuvre très prochainement et va permettre de communiquer sur les actions du Syndicat.

Mme Chantal FRITSCH évoque la présentation du SMEA lors d'un conseil municipal de Buisson le 11/09/2024 et précise que cela peut-être aussi un bon moyen de communiquer.

M. Frank SOUCIET rappelle le courrier rédigé et envoyé en 2021 afin de présenter le Syndicat aux communes membres du bassin versant. Une seule commune sur les 64 a répondu. Cependant, depuis, le Syndicat a rencontré les communes notamment dans le cadre de l'étude sur le PPTR et/ou des ENR. M. Frank SOUCIET insiste auprès des délégués présents que le SMEA est à la disposition des communes et qu'elles ne doivent pas hésiter à le solliciter. Effectivement, il y a peut-être un manque de visibilité vis-à-vis de la population mais le Syndicat met en œuvre les actions inscrites au budget primitif.

M. Didier GIREN propose de faire financer un poste de communication par la taxe GEMAPI.

M. Christian MOLERUS propose en tant que représentant des intercommunalités de réaliser eux-mêmes la communication auprès de leurs administrés.

M. Pascal CROZET précise que des supports sont déjà à notre disposition notamment au travers des compte rendu de chantier et/ou des procès-verbaux de comités syndicaux. Il reste à les mettre en forme.

- ❖ Retour sur la visite d'inspection de la digue Rive Gauche de l'Æygues à Orange au niveau des entreprises AVR84 et CEMEX

M. Frank SOUCIET informe les membres du comité syndical que la DREAL PACA et la DDT 84 ont réalisé une visite d'inspection de la digue rive gauche de l'Æygues en avril dernier au droit des entreprises AVR84 et CEMEX. Un rapport de manquement a été rédigé et indique un point bas sur la digue au niveau de ces entreprises. Le SMEA en tant que gestionnaire de la digue est mise en cause. A ce jour, il n'est pas possible pour le Syndicat d'entretenir ce secteur car le propriétaire n'a pas signé la convention de passage et d'entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour retranscription conforme.

Le 27 septembre 2024
Le Secrétaire de Séance,
Pascal CROZET

Le Président,
Gérard PEZ

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES

Affiché le : 7/3/2025